

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 NOVEMBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 08 novembre 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Vacant	siège 1
Absente	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Krystelle Noël	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2021-11-199**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 septembre et du 4 octobre 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Nomination du maire suppléant à la MRC de Coaticook;**
8. **Contribution annuelle Croix-Rouge Canadienne;**
9. **Salle de l'Âge d'Or : Internet;**
10. **Entretien de la patinoire;**
11. **Vente pour taxes;**
12. **Préparation pour le souper/cadeau des Fêtes de la municipalité;**
13. **Vœux de Noël dans Le Progrès;**
14. **Politique Familiale;**
15. **Nouveau secteur : Rapport des dépenses;**
16. **Déclaration des intérêts pécuniaires;**
17. **Rapports :**
  - 17.1 **Rapport annuel de gestion 2020-2021 BAPE;**

- 17.2 Rapport d'activité 2020-2021 FMQ;
- 17.3 Compte-rendu du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook;
- 17.4 Rapport annuel de gestion pour l'exercice 2020-2021 CPTAQ;
- 18. Site d'enfouissement prévisions budgétaires 2022;
- 19. Paiement des comptes :
  - 19.1 Comptes payés;
  - 19.2 Comptes à payer;
- 20. Bordereau de correspondance;
- 21. Rapports :
  - 21.1 Maire;
  - 21.2 Conseillers;
  - 21.3 Directrice générale;
- 22. Varia;
- 23. Période de question réservée au public;
- 24. Évaluation de la rencontre;
- 25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 SEPTEMBRE ET DU 4 OCTOBRE 2021**

**Résolution 2021-11-200**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 2021-11-201**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois d'octobre 2021.

6. **CDSM**

Aucun dossier a été présenté au Conseil municipal.

7. **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC ;

**Résolution 2021-11-202**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et

appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** désigner la conseillère Karine Montminy à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste ;

**De** transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. CONTRIBUTION ANNUELLE CROIX-ROUGE CANADIENNE**

**ATTENDU QUE** les modalités de l'entente avec la Croix-Rouge ont été acceptées pour trois ans à la résolution 2019-11-201;

**ATTENDU QUE** le montant de 170 \$ a été établi pour chacune des années;

**Résolution 2021-11-203**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Que** la municipalité de Saint-Malo paie 170 \$ à la Croix-Rouge selon l'entente pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile couvrant la période de novembre 2021 à octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. SALLE DE L'ÂGE D'OR : INTERNET**

**ATTENDU QUE** l'internet fourni par Xittel n'a jamais fonctionné à la Salle de l'Âge d'Or;

**ATTENDU QUE** des membres de la FADOQ ont demandé à la municipalité d'installer un internet fonctionnel à la Salle de l'Âge d'Or pour avoir accès à de l'information en ligne lors de leur rencontre;

**Résolution 2021-11-204**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De** faire installer l'internet à la Salle de l'Âge d'Or pour un montant de 54.95 \$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU QU'** un envoi collectif a été posté le 5 octobre 2021, à la population du territoire de Saint-Malo, afin de trouver un citoyen pour l'entretien de la patinoire ainsi que d'autres tâches pour le Comité des Loisirs;

**ATTENDU QUE** aucun citoyen de la municipalité de Saint-Malo ne s'est manifesté pour l'entretien;

**Résolution 2021-11-205**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**Que** la Municipalité demandera à Monsieur Marc Poirier pour qu'il fasse la première bonne couche de glace sur la patinoire à l'aide du camion-citerne.

Qu'il sera rémunéré selon l'entente convenue avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**Résolution 2021-11-206**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Malo, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 9 décembre 2021 ;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Malo, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. PRÉPARATION POUR LE SOUPER/CADEAU DES FÊTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut organiser un souper de Noël pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

**ATTENDU QUE** la Municipalité demandera à un traiteur de s'occuper de la préparation du repas;

**ATTENDU QUE** la Salle de l'Âge d'Or de Saint-Malo sera réservée le 10 décembre 2021 pour l'évènement;

**Résolution 2021-11-207**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et

appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo invite et paie le souper de Noël du 10 décembre 2021 à la Salle de l'Âge d'Or de Saint-Malo à ses employé-e-s avec leur conjoint-e.

**QUE** la Municipalité demandera au traiteur Bruno Roy de s'occuper de la préparation du repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. VŒUX DE NOËL DANS LE PROGRÈS**

**ATTENDU QUE** le Temps des Fêtes approche et que la Municipalité désire faire une publication dans le Progrès de Coaticook pour souhaiter un joyeux temps des Fêtes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les différents prix et combos du Progrès de Coaticook;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire seulement une (1) parution pour Noël pour 1/8 de page;

**Résolution 2021-11-208**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter de faire une (1) parution pour Noël sur 1/8 de page au montant de 263 \$ taxes non-incluses dans le Progrès de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. POLITIQUE FAMILIALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

**ATTENDU QU'** un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

**Résolution 2021-11-209**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** remettre un montant de 250 \$ à madame Alex St-Martin pour la naissance de son enfant Novaly.

**De** remettre un montant de 250 \$ à madame Amy Lacourse-Houle pour la naissance de son enfant Rosalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. NOUVEAU SECTEUR : RAPPORT DES DÉPENSES**

La directrice générale présente au conseil les dépenses qui ont été encourues au cours de l'années 2021 pour le nouveau secteur résidentiel.

**16. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau et déposées lors de la séance régulière du conseil municipal.

## **17. RAPPORTS**

### **17.1 Rapport annuel de gestion 2020-2021 BAPE**

La directrice générale présente au conseil le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

### **17.2 Rapport d'activité 2020-2021 FMQ**

La directrice générale présente au conseil le rapport annuel d'activité 2020-2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

### **17.3 Compte-rendu du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook**

La directrice générale présente au conseil le compte-rendu régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook.

### **17.4 Rapport annuel de gestion pour l'exercice 2020-2021 CPTAQ**

La directrice générale présente au conseil le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

## **18. SITE D'ENFOUISSEMENT PRÉVISION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

La directrice générale dépose au conseil les prévisions budgétaires et les tarifs en 2022 pour le site d'enfouissement.

## **19. PAIEMENT DES COMPTES**

### **19.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 171 908.59 \$ payés depuis le 5 octobre 2021;

#### **Résolution 2021-11-210**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 171 908.59 \$ payés depuis le 5 octobre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **19.2 Comptes à payer**

#### **19.2.1 Yves Inkel**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2021-10-192 la municipalité a engagé M. Yves Inkel pour le transport du sable nécessaire au déneigement de la municipalité et pour le contrat avec MTQ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été effectués;

#### **Résolution 2021-11-211**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** payer les factures 3603 pour un montant total de 6 155.90 \$ plus les taxes applicables pour le transport du sable nécessaire au déneigement de la Municipalité et pour le contrat avec le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.2.2 Ferme Franlyne Inc.**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Franlyne Inc. a installé et enlevé le quai du Lac Lindsay à l'aide de son tracteur ce qui a pris un total de quatre (4) heures de travail;

#### **Résolution 2021-11-212**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** payer la facture 382160 au montant de 400\$ plus taxes applicables à l'entreprise Ferme Franlyne Inc. pour le travail pour installer et enlever le quai du Lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.2.3 H.M. Lambert Excavation inc.**

**ATTENDU QUE** l'entreprise HM Lambert Excavation inc. a été engagée pour la fourniture de pierre pour les fossés du nouveau secteur de la Municipalité;

#### **Résolution 2021-11-213**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** payer la facture 2477 au montant de 3 769.17 \$ plus taxes applicables à l'entreprise H.M. Lambert Excavation inc. pour la fourniture de pierre pour le nouveau secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### **21. RAPPORTS**

#### **21.1 Maire**

Monsieur le Maire informe et discute des points suivants :

- Le budget de la MRC;
- L'augmentation des quotes-parts de 2%;
- De la visite de la Grande-Bretagne.

#### **21.2 Conseillers**

Madame Lyse Chatelois informe les conseillers de sa rencontre avec le Comité des Loisirs concernant le Carnaval.

#### **21.3 Directrice générale**

##### **21.3.1 Gros rebuts**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire garder la collecte de gros rebut;

**ATTENDU QUE** dans le nouveau contrat avec l'entreprise Sani-Estrie il n'y a pas de collecte de gros rebut;

**ATTENDU QUE** Sani-Estrie peut faire une telle collecte;

#### **Résolution 2021-11-214**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De** demander à l'entreprise Sani-Estrie de faire une collecte de gros rebus pour un montant maximum de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **21.3.2 Assurances pour les Loisirs**

**ATTENDU QUE** la portion de la prime des assurances pour les biens du Comité des Loisirs a été chargée par la Municipalité aux Loisirs;

**ATTENDU QUE** les activités des Loisirs ont été considérablement réduites en raison de la Covid 19;

**ATTENDU QUE** les fonds du Comité des Loisirs sont insuffisants pour acquitter la facture des assurances;

**ATTENDU QUE** les Loisirs ont demandé à la Municipalité d'absorber les frais des assurances pour eux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité prendra possession de la Salle des Loisirs dans les prochaines semaines;

#### **Résolution 2021-11-215**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'**absorber les frais de la facture 00358 au montant de 4 550.37 \$ sans taxes pour les assurances de la Salle des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **21.3.3 Manon Laperle-Fontaine**

**ATTENDU QUE** le salaire de Madame Laperle-Fontaine, qui s'occupe de l'entretien ménager, n'a pas été augmenté depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'** elle a demandé une augmentation de salaire;

#### **Résolution 2021-11-216**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**Que** la rémunération de Madame Manon Laperle-Fontaine soit augmentée conformément aux conditions déterminées par le conseil, et ce, à compter du 8 novembre 2021.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **21.3.4 Bacs pour la garderie**

**ATTENDU QUE** la garderie a besoin de plus de bacs pour les poubelles et la récupération pour combler ses besoins;

#### **Résolution 2021-11-217**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Que** la municipalité fournira deux bacs de recyclage et un bac de poubelle à la garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22. VARIA**

Aucun point n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

#### **23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

#### **24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres du conseil se disent satisfaits de la rencontre.

#### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 41.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière